

## Principe

Le montant calculé pour la proposition des acomptes tient compte des coefficients que vous avez mis en place dans les paramètres de TEMPO.

Pour rappel : Coef acompte [0,700|0,700|0,850| 2,00]

Ces 3 coefficients s'appliquent comme suit :

- Le 1<sup>er</sup> coefficient s'applique à la partie heures du montant brut de la paye
- Le 2<sup>ème</sup> coefficient s'applique aux primes incluses dans le brut de la paye
- Le 3<sup>ème</sup> coefficient s'applique aux indemnités non imposables
- Le dernier chiffre indique le niveau d'arrondi de la proposition d'acompte (ici 2 euros) lorsque l'on ne veut pas de centimes dans le montant des acomptes

Ces coefficients s'appliquent à l'identique à l'ensemble des salariés pour lesquels on calcule un acompte.

Le PAS introduit un élément variable propre à chaque salarié dont il faut tenir compte pour ne pas obtenir un trop-perçu lors du calcul de la paye.

## Acompte

### Acompte ... saisie des acomptes

Une nouvelle option de paramétrage est ajoutée dans la saisie des acomptes.

Tenir compte du Taux d'imposition PAS  
Taux d'acompte à appliquer pour nouveaux intérimaires :

Plusieurs options de calcul sont possibles :

- Modifier les taux de base (paramètre) pour tenir compte d'un taux moyen de PAS. L'impact du PAS étant difficilement appréciable globalement cette solution est difficile à mettre en œuvre.
- Tenir compte du dernier taux du PAS connu pour le salarié : pour cela vous activerez l'option  Tenir compte du Taux d'imposition PAS

Le calcul de l'acompte se fait en tenant compte des taux existants dans les paramètres auxquels on déduit pour chaque salarié le dernier taux individuel du PAS connu

Taux d'acompte à appliquer pour nouveaux intérimaires :

Pour les intérimaires pour lesquels on ne dispose pas encore de taux de PAS, on pourra remplacer le taux d'acompte des paramètres par celui indiqué ici (normalement inférieur) pour tenir compte d'un taux moyen de PAS.